



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 828/2022
Date de la séance du CE : 17 août 2022
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2021.DIJ.6701
Classification : Non classifié

Rapport sur l'aménagement du territoire de 2022

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'intérieur et de la justice, arrête :

1. Le rapport sur l'aménagement du territoire de 2022, au sens de l'article 100 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC), est approuvé.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Grand Conseil

Pièce jointe
– Rapport sur l'aménagement du territoire de 2022